

ARRÊTÉ DU MAIRE
N°2026-226

**PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
AUTOMOBILE POUR LA RETRAITE AUX FLAMBEAUX**

Le Maire de la Commune de Fontenay-Trésigny,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivants,

Vu la demande présentée par Monsieur le Maire de FONTENAY-TRESIGNY, d'organiser la « **FÊTE NATIONALE** » sur la place Bernard Palissy le mardi 14 juillet 2026,

Considérant le défilé « Retraite aux flambeaux » organisé par Monsieur le Maire de FONTENAY-TRESIGNY le 14 juillet 2026,

ARRÊTE

Article 1 : En raison du défilé « **Retraite aux flambeaux** » le 14 juillet 2026 de 22 heures à 23 heures, les rues et places désignées ci-dessous seront momentanément interdites à la circulation automobile pour laisser le passage aux participants :

- ♣ Place Bernard Palissy (**départ**)
- ♣ Allée Jules Ferry
- ♣ Avenue des Héros de la résistance
- ♣ Rue d'Orly
- ♣ Stade d'Orly (**arrivée**)

Article 2 : Durant toute la durée de la retraite aux flambeaux, la sécurité sera assurée par les Membres du Conseil Municipal et les bénévoles munis de gilets réfléchissants et les agents de police municipale.

Article 3 : La brigade de Gendarmerie de ROZAY EN BRIE et la Police Municipale sont chargées chacune en ce qui la concerne, du contrôle de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun, sis 43 avenue du Général de Gaulle case postale 8630 77008 Melun Cedex, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal Administratif peut également être saisi par l'application Télérecours Citoyens accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de ROZAY-EN-BRIE,
- Monsieur le Lieutenant Commandant le Centre d'Intervention,
- Les agents de police municipale.

Fait à Fontenay-Trésigny,
Le 28 mai 2026

Le Maire,

P. ROSSILLI

